



Le Cormorandier

Bulletin d'information
de l'association des Plaisanciers du littoral cancalais

Le mot du Président

Chers amis Plaisanciers

L'été s'en est allé tout doucement, l'automne a pris le relais dans de très bonnes conditions. Les coups de vent à craindre en septembre et octobre n'ont pas encore montré beaucoup d'agressivité. Que tout cela est agréable ! Les bateaux peu à peu quittent le plan d'eau pour hivernage avec plus de lenteur que d'habitude. Les attelages de mises à l'eau réapparaissent durant les week-ends. La pêche n'est pas finie : le bar est au rendez-vous, quelques margattes, le maquereau toujours présent tire des bordées entre la Vieille Rivière et la Fille. Avec cela les grandes marées sur une mer d'huile nous apportent quantité de coquillages et de crustacés.

Nous avons pourtant mal commencé la saison, un printemps à la météo cahoteuse puis un début d'été indécis : rallyes de Chausey annulés, le traditionnel pardon de la mer contrarié par la pluie et le vent, le repas du concours de pêche quelque peu humide en soirée. Puis ce fût l'embellie, la réussite du Raid catamaran auquel certains de nous participèrent à l'organisation et au pointage du convoi. Fin Août ce fût le repas des Plaisanciers sous chapiteau réunissant plus de 150 convives dans le cadre superbe et ensoleillé de Port-Mer. Quelle belle journée d'amitié.

Cette année l'action de notre association a été orientée principalement vers la Sécurité. En mars notre journal a publié la nouvelle réglementation en vigueur pour la Plaisance à compter du 1^{er} Janvier 2005. Nous allons suivre l'évolution de sa mise en application car il semble nécessaire d'apporter quelques modifications et de corriger certains oublis. Plusieurs courriers et entrevues avec les élus ont eu lieu afin de tenter de mettre un terme aux avaries rencontrées sur certaines unités l'an dernier du fait de leur ligne de mouillage et de leur bas-fond. Nous avons parlé aussi du positionnement de certains bateaux, sur la meilleure manière d'éviter les frottements de coques avec les navires voisins en intégrant le tirant d'eau, le fardage, et la longueur, éléments indispensables dans le choix d'une position sur site. Des idées ont été émises pour endiguer la vitesse irresponsable de certains à l'intérieur du port et dans la zone de mouillages. Depuis quelque temps nous essayons de sensibiliser nos adhérents à disposer à bord d'un émetteur récepteur V.H.F. Cet appareil d'une grande utilité est avant tout un élément supplémentaire de sécurité pour le navire et ses passagers. Le téléphone portable ne le remplace pas. Il permet de recevoir toutes les informations émises par les sémaphores et les Centre Régionaux de sécurité (météo, avis à la navigation, évènements de mer etc), il permet à chacun en cas d'urgence ou de détresse de contacter directement ces centres qui décident de l'intervention. En outre il procure une ligne directe avec les collègues de l'association qui se trouve en mer en utilisant le canal adopté par l'A.P.L.C. pouvant permettre en cas d'incident de faire jouer la solidarité maritime. Pour ces raisons nous avons décidé de mettre en place l'an prochain un stage de préparation au Certificat de Radiotéléphoniste.

Pour terminer, une pensée particulière pour toutes celles et ceux qui ont participé cette année à la bonne marche de notre association et à la réussite de nos manifestations, pour nos sponsors, ceux qui ont offert des lots pour la grande tombola d'août. Qu'ils en soient tous cordialement remerciés.

BONNE FIN D' ANNEE A TOUS

Michel Louvet

Compte rendu de l'assemblée générale de l'Association des Plaisanciers du littoral Cancalais du 16 Juillet 2005

Le 16 juillet 2005 l'Association des plaisanciers du littoral Cancalais s'est réunie en assemblée générale au centre socio-culturel de Cancale.

Le Président ouvre la séance il est 09h40 et souhaite la bienvenue aux adhérents présents pour cette seconde réunion depuis la constitution de l'Association en 2003.

Une minute de silence est demandée en mémoire de Messieurs André SORET, Loïc LE HERISSE, Jean Claude NOEL adhérents décédés depuis notre dernière assemblée.

Rapport moral et d'activités 2005

En l'absence de notre Secrétaire empêchée, le président donne la parole au vice –président Hervé HUCK pour le rapport moral et d'activités.

Depuis notre dernière assemblée générale du 24 juillet 2004, l'élection d'un nouveau bureau a eu lieu dès le 26, la répartition des tâches adoptée en y incluant les délégués de sites.

Le conseil d'Administration s'est réuni tous les mois à l'exception de la période des fêtes de fin d'année.

Le concours de pêche organisé par nos amis de Port mer en collaboration avec notre association le 14 août 2004 a été un franc succès. Un repas de clôture, le soir a compté plus de 150 convives. La presse en a parlé. Des bonnes volontés sont demandées pour participer à l'organisation de la manifestation de 2005 qui aura lieu le samedi 13 Aout.

Le repas de fin d'été des adhérents et amis de l'association a eu lieu le 27 août 2004 sur la plage de Port mer. Une belle réussite. Cette année il aura lieu au même endroit sous chapiteau le 28 août. Nous comptons sur vous, invitez vos amis ..

Ainsi que nous l'avons décidé nous avons durant la saison froide mis en place une permanence pour garder le contact avec nos adhérents. Cette permanence a lieu en général le dernier samedi du mois de 10h30 à 12h00. Elle est annoncée par voie de presse. Pour les adhérents éloignés de Cancale nous publierons les dates dans le prochain Cormorandier. Certains nous ont rendu visite ou posé des questions. N'hésitez pas venez nous voir même si vous n'avez rien à demander ou à suggérer cela nous fait toujours plaisir de vous rencontrer.

Ce début d'année notre attention s'est beaucoup portée sur les nouvelles normes de sécurité adoptées pour la navigation de plaisance décret en vigueur au 1^{er} janvier 2005. Notre journal le Cormorandier a fait largement écho de la mise en place de cette nouvelle réglementation dans ses numéros 2 et 3. Des petites modifications devraient intervenir l'an prochain. Nous vous tiendrons au courant.

Pour ce qui est du Cormorandier, le Bureau a reçu un grand nombre d'encouragements à poursuivre cette publication. Des sponsors nous ont bien aidés pour financer, qu'ils en soient remerciés

Vous pouvez participer à la composition de ce journal en nous envoyant vos idées sur tel ou tel sujet, nous les publierons.

Un tableau d'information a été apposé sur le site de Port Briac dans la descente vers la plage. Nous disposons donc actuellement de trois points de publication (Port Picain, Port Mer, Port Briac). Nous allons continuer d'apposer des tableaux sur d'autres sites l'an prochain.

Nous sommes sur le point d'acquérir un ordinateur et une photocopieuse d'occasion afin de faciliter le travail de secrétariat et de regrouper certaines données confiées jusqu'à présent à la bienveillance et à la gentillesse des membres du bureau. Ce matériel pourrait être installé dans un local qui deviendrait le siège de l'association.

Hervé HUCK notre vice président a été nommé membre du comité nautique local par le Conseil municipal. Il remplace à ce poste Mr ROLLO qui a décidé de se retirer. Hervé sera le porte parole de notre association et nous en sommes certains défendra activement nos intérêts.

La demande de subvention municipale que nous avons déposée en Janvier a été refusée. Une lettre laconique de deux lignes nous a informés que nous n'avons pas été retenus c'est tout. Comme nous avons voulu en savoir plus, il nous a été répondu que les associations caritatives et sportives, celles faisant la promotion de Cancale, celles aussi qui organisaient des animations passaient avant nous. Or nous en organisons des animations (Rallye Chausey, Concours de Pêche, participation au rallye catamaran, participation au Pardon de la mer). Nous n'avons pas compris ce refus et l'avons fait savoir.

Concernant les avaries survenues sur les navires au mouillage. Il semblerait que certains bas fonds aient été vérifiés et que les blocs seraient bien à plat. Néanmoins un appel d'offres est lancé par la ville de Cancale pour choisir une entreprise qui vérifiera tous les bas fonds, tous les blocs. Un rapport sera publié sur la suite de cette inspection.

Au sujet de la taxe parking rien de bien nouveau. Lors d'une réunion on nous a dit dans un premier temps de ne pas payer le parking, une solution devant intervenir dans les jours suivants. Nous avons attendu un mois et demi pour nous entendre dire qu'il fallait régler 2005. Néanmoins la porte de la négociation reste ouverte nous avons bon espoir à l'automne.

Durant cette année écoulée nous avons rencontré à plusieurs reprises Monsieur le Maire de Cancale ou son 1^{er} adjoint. Tous les problèmes ont été évoqués (Redevance parking de Port Picain, avaries majeures sur navires au mouillage, entretien du matériel portuaire etc.). La liste de nos propositions a été déposée et les demandes de notre association ont été largement détaillées. Des courriers adressés par nous sont restés parfois sans réponse. Il est tout de même à noter que depuis quelque temps une amorce de dialogue semble s'établir. Nous avons reçu des réponses satisfaisantes sur certains points : (réglementation du port et attribution des mouillages, empierrement du chemin de roulage à Port Picain, allongement du temps de service de la navette à Port-Mer, balisage de Port Briac). Il n'en reste pas moins que certaines demandes très sensibles n'aboutissent pas.

C'est à nous de tenir bon cette année encore et de continuer à oeuvrer pour obtenir satisfaction pour le bien de nos adhérents plaisanciers.

Merci à tous ceux qui se sont impliqués dans la préparation de toutes ces manifestations, au Membres du Conseil d'administration, aux délégués de site et ceux de la commission intendance. Merci aux dirigeants du club nautique de Port Mer pour la mise à disposition du local.

Rapport financier

Madame Danielle LOUVET notre trésorière dresse le bilan financier au 31 décembre 2004 qui laisse apparaître un bilan en parfait équilibre. La comptabilité arrêtée au 30 juin laisse entrevoir un solde positif de 1091,31 euros. Des sponsors ont participé financièrement aux différentes éditions de notre journal. A ce jour nous comptons 183 adhérents, l'année n'est pas finie les retardataires peuvent encore régler leur cotisation. Il est possible pour les adhérents à jour de se procurer le bilan 2004. Quidus est alors donné à notre trésorière pour la bonne gestion des finances de l'association. Vote à l'unanimité.

Renouvellement du deuxième tiers

Afin de continuer dans la logique des trois années pour chaque tiers et en conformité avec les statuts, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau 2eme tiers.

Sont sortants : MM. Guy BRICHETAU, Hervé HUCK, Madame Danielle LOUVET

Ils font tous acte de candidature

Un autre candidat se déclare Monsieur Gérard AVELINE

Après vote à bulletin secret les résultats sont les suivants

LOUVET Danielle 70, HUCK Hervé 69, AVELINE Gérard 38, BRICHETAU Guy 35 voix.

Madame Danielle LOUVET, Monsieur Hervé HUCK, Monsieur Gérard AVELINE sont élus du 2eme Tiers.

Renouvellement sur d'autre tiers

Monsieur Joël DENIS élu du 3eme tiers désire être déchargé de sa qualité de membre du C.A. Il reste cependant adhérent.

Une seule candidate se présente en la personne de Madame Danièle RUCAY-ESNAULT dont l'époux est adhérent sur le site de La Houle.

Vote à l'unanimité. Madame RUCAY-ESNAULT est élue pour un an jusqu'au renouvellement du 3eme tiers l'an prochain

Quelques rappels en matière de Sécurité

Hervé HUCK intervient il rappelle les nouvelles règles de sécurité, les vitesses réglementaires à moins de 300 mètres et dans les zones de mouillages, le numéro de téléphone des CROSS et du sémaphore du Grouin. Il souligne l'importance des contacts VHF 16 ainsi que le 77 (canal utilisé par les membres de l'Association) et qui permet aux adhérents de pouvoir le cas échéant se rendre service.

Fixation de la cotisation 2006

L'an dernier nous étions passés de 10 à 12 euros pour équilibrer le budget il y avait eu donc une sérieuse augmentation. Cette année à la lecture de la comptabilité nous envisageons de rester à 12 euros
Vote à l'unanimité.

Calendrier des prévisions pour l'an prochain

Continuer la concertation pour faire aboutir nos demandes (parking, avaries mouillage, améliorations à apporter sur chaque site pour satisfaire nos adhérents plaisanciers).

- Continuer la publication de notre journal (cormorandier N° 4 en octobre)
- Maintenir pour l'année qui vient nos permanences mensuelles.
- Obtenir un local pour notre association afin d'y loger notre matériel.

- Participer à la formation des adhérents ou de leurs enfants (initiation au permis mer et rudiments de matelotage et de navigation).
- Apposer de nouveaux panneaux d'affichage.
- Réaliser une flamme de l'association.
- Organiser un repas durant la période d'hiver.
- Solliciter une nouvelle fois une subvention municipale pour 2006.

Faire appel aux sponsors à ceux d'entre nous qui en connaissent. Ne pas oublier que certaines entreprises d'accastillage et de mécanique consentent de gros rabais sur le matériel et les pièces de rechange, la coopérative maritime fait aussi certaines ristournes. Tout cela sur présentation de la carte d'adhérent de l'association.

Voir si l'on peut réaliser certaines commandes groupées (peinture, antifouling, matériel de navigation sondeurs ,V.H..F, G.P.S. etc . Faire demandes auprès des membres du Bureau.

Contactez le lycée maritime pour voir les conditions d'enseignement en vue de l'attribution du Certificat Radio V.H.F.

Demande dans un souci d'égalité et de clarté que la liste d'attente des personnes postulant à un mouillage sur quelque site que ce soit sur le littoral de Cancale soit affichée et consultable à tout moment.

Demander la pose de 6 mouillages d'attente sur les sites de Port Briac et Port Picain sur la rangée de la bouée de l'Equipement.

Présentation d'une Motion

Les Plaisanciers du Littoral Cancalais réunis ce jour 16 juillet 2005 en assemblée générale renouvellent leur demande auprès des autorités municipales, communautaires départementales et régionales afin qu'elles engagent, à court terme, des études pour la réalisation d'une cale en eau profonde sur la commune de Cancale dans le but d'assurer une plus grande sécurité des personnes et des biens sur cette portion du littoral. Ils demandent en outre que le sémaphore de la pointe du Grouin soit activé chaque année durant la période allant du 15 avril au 15 octobre.

Quelques dates à retenir

30 Juillet rallye promenade sur Chausey départ groupé 09h30 de Port Mer VHF 16/77 .Téléphone celui de l'association.

Le 7 Août matin pardon de la mer Nous vous demandons d'être présents navires pavoisés.

Le 13 Août Concours de pêche sur le site de Port Mer.

Le 27 août Raid catamaran (besoin de bénévoles).

Le 28 Août repas sous chapiteau à Port mer(inviter parents et amis).

Questions diverses

Messieurs **LENOUVEL** 1^{er} Adjoint et **ROYER** conseiller municipal chargé du littoral invités par le bureau ont échangé avec les adhérents sur tous les sujets cités plus haut. Il est évident que les réponses de nos élus n'ont pas été forcément à la hauteur des espérances de nos adhérents. Le dialogue est ouvert. Un travail de concertation reste à faire ce sera la tâche du nouveau Conseil d'administration pour l'année à venir.

L'ordre du jour étant épuisé le président lève la séance il est 12H10

Hervé HUCK Vice Président

LE CONSEIL D' ADMINISTRATION

LOUVET	Michel	Président	02.99.89.63.90
HUCK	Hervé	Vice-Président	02.99.89.72.09
RUCAY – ESNAULT	Danièle	Secrétaire	02.99.89.72.59
GUILBERT	Françoise	Secrétaire Adjt	02.99.81.05.18
LOUVET	Danielle	Trésorière	02.23.15.12.83
CORTEVAL	Adrien	Trésorier Adjt	02.99.89.85.97
AVELINE	Gérard	Délégué à la Communication	02.99.89.60.45
CAPLIEZ	Yannick	Délégué Sécurité et recrutement	02.99.89.86.52
MARTINEZ	Faustino	Délégué Sécurité et recrutement	02.99.89.81.74

LES DELEGUES DE ZONES

Port-Mer - Les Potelets

LEJEUNE	Gérard	02.23.15.18.62
BEAUMIER	Jean Louis	06.20.31.63.58

Port Picain

LE BOUDEC	Maurice	02.99.58.60.71
-----------	---------	----------------

Port Briac

PASSILLIER	Jean Pierre	02.99.58.70.73
------------	-------------	----------------

DELEGUES A LA COMMISSION NAUTIQUE LOCALE

HUCK	Hervé	02.99.89.72.09
AMAND	Bernard	02.99.89.88.41

REGLEMENT DE LA LISTE D' ATTENTE POUR L' OBTENTION D' UN MOUILLAGE

1 : Demande d'affectation d'un emplacement de mouillage :

Les candidats à un emplacement doivent formuler une demande sur une fiche spécifique ou sur papier libre (21x29,7).

1) Formulation des demandes:

Les demandes doivent comporter le Nom, Prénom, Adresse du propriétaire et les caractéristiques du bateau.

2) Renouvellement des demandes:

Les demandes sont renouvelables chaque année entre le 1^{er} et le 30 Avril. A défaut le bénéfice du rang sera perdu.

2 : Classement des critères d'attribution :

1) Catégories des bateaux :

Selon les caractéristiques des bateaux, il est établi 3 listes d'attente distinctes.

Liste P: (jaune) bateaux de moins de 5,50m. ou de faible tirant d'eau.

Liste M:(verte) bateaux de plus de 5,50m. à 7,00m. ou de moyen tirant d'eau.

Liste G: (bleue) bateaux de plus de 7,00m. ou de grand tirant d'eau.

2) Catégories de mouillages :

La liste P correspond aux lignes de mouillages de 400Kgs pour petites unités.

La liste M correspond aux lignes de mouillages de 1 Tonne pour moyennes unités.

La liste G correspond aux lignes de mouillages de 2,5 Tonnes pour grosses unités.

3) Attribution :

Les propositions d'attribution s'effectuent par la Commission Portuaire, dans l'ordre d'inscription par date sur la liste, dans la catégorie concernée.

Lors de vacance de poste, les transferts sont prioritaires à la liste d'attente

4) Radiation de la liste :

En cas de renoncement à un emplacement proposé, le demandeur perd sa position sur la liste, sauf si le site (Port Mer, Port Picain, Port Briac) ne correspond pas à la demande formelle ou raison justifiée et autorisée par la Commission d'attribution. Tout refus implique la proposition de l'emplacement disponible au demandeur suivant.

L'affectataire dispose d'un délai de deux mois pour justifier la propriété (ou 51% des parts) d'un bateau pour conserver le bénéfice d'une proposition.

5) Transfert de liste :

Tout candidat peut demander son transfert d'une liste d'attente à une autre (P,M,G) lors du renouvellement de son inscription ou lors d'une proposition, sans perdre le bénéfice de sa date d'inscription.

3 : Clauses particulières :

1) Cession :

La transmission d'un mouillage par filiation peut être autorisée, après avis de la Commission, si le bénéficiaire justifie d'une utilisation commune et courante du même bateau.

La transmission d'un mouillage à un tiers peut être autorisée, après avis de la Commission, si le bénéficiaire justifie d'une co-propriété du bateau à 49% des parts depuis plus de 2 ans.

NOTA BENE : Dans un souci d'égalité, nous espérons que cette règle prévaudra sur toutes les zones de mouillage du littoral Cancalais.

UTILISATION DE LA VHF

1) REGLES IMPORTANTES A RESPECTER

- Un émetteur-récepteur VHF est un outil irremplaçable pour l'entraide, la localisation (par goniométrie) et la sécurité en mer.
Les téléphones mobiles ne remplissent pas correctement ces fonctions ; leur portée et leur fiabilité en mer sont aléatoires.
- Assurez la veille sur le canal 16 aussi souvent que vous le pourrez (au titre de la solidarité des gens de mer).
- N'utilisez jamais le canal 16 à d'autres fins que de lancer un appel de détresse ou de sécurité et d'établir une liaison avec une autre station (*appel bref avant de basculer vers un canal de liaison entre navires, voir ci-contre « affectation des canaux »*).
- Evitez les appels répétés lorsqu'ils restent sans réponse.
- Sauf en cas de détresse, il est interdit d'utiliser la VHF sans la présence à bord d'un titulaire du Certificat de Radiotéléphonie Restreint .
- Ne laissez pas vos enfants ou petits enfants manipuler la VHF ; s'ils s'ennuient à bord, recherchez d'autres activités.
- Les CROSS, sémaphores, vedettes des administrations et canots de sauvetage peuvent déterminer l'origine d'une émission, la repérer pour porter secours, mais aussi pour engager des poursuites en cas d'utilisation abusive.
- Inscrivez l'indicatif radio (et le N° NMSI pour les VHF/ASN) sur le poste VHF ou à proximité de façon bien visible.
- Demandez à votre Association d'organiser des séances d'entraînement à l'usage de la VHF.

2) UTILISATION PRATIQUE DE LA VHF

- Mettre sous tension et vérifiez que le Squelch (silencieux) fonctionne (juste éteindre le bruit de fond).
- Sélectionnez le canal à utiliser et s'assurer qu'il est libre avant d'appeler pour ne pas gêner une communication en cours.
- Appeler : « Nom de la station appelée » **2 fois** « ici nom du bateau appelant » Me recevez-vous ?
- S'assurer fréquemment que le bouton ou la « pédale » d'émission n'ont pas été enclenchés accidentellement et seraient restés coincés (absence de bruit de fond avec squelch au minimum). L'onde porteuse bloquerait alors les autres émissions et pourrait empêcher l'utilisation du canal 16 dans un secteur très étendu.

3) AFFECTATION DES CANAUX

- Appeler les CROSS et sémaphores sur le canal 16. Ils vous indiqueront une fréquence de dégagement.

- Appeler les autres services (*capitaineries, ports de plaisance, ...*) directement sur leur fréquence de travail (09, 12, 13 et 14).
- Bateaux amis : convenir d'une fréquence de contact autorisée (*fréquence « navire à navire »*).
Évitez autant que possible les appels répétés « dans le vide » sur le canal 16
Utiliser l'appel sélectif numérique ASN si votre VHF en est équipée.

CANAUX	UTILISATION
16	Veille, Appel et Détresse (pour les VHF simples)
70	Appel et Détresse (pour les VHF équipées de l'appel sélectif numérique)
67 68	Fréquence de dégagement des CROSS pour la sécurité et la coordination des moyens de sauvetage ou d'assistance
09	Ports de plaisance (les contacter directement sur canal 9)
10	Sémaphores (après contact sur canal 16)
12	Capitaineries des ports de pêche et de commerce, et leurs chenaux d'accès
13	Contrôle de la circulation dans les dispositifs de séparation de trafic.
14	Entrée des estuaires
79 ou 80	Diffusion des bulletins météo côtiers, Normaux ou Spéciaux (BMS)
06 - 08 72 - 77	DE NAVIRE A NAVIRE (Aucune communication entre navires n'est autorisée sur d'autres canaux

PERMIS V H F

L' Association a pris contact avec un formateur qui dispense des cours Radio en vue d'obtenir le C R R (Certificat de Radio Restreint) nécessaire pour avoir l'autorisation de se servir de la V H F. Le cours dure 3 séances, le prix est de 50 Euros auquel il faut ajouter 78 Euros montant du timbre fiscal nécessaire à la délivrance du document.

Cette session aura lieu début 2006.

Afin de regrouper tous les adhérents candidats nous vous demandons de contacter le Président ou un des membres du Conseil d'Administration le plus rapidement possible et de toute façon avant la fin de l'année'.

PECHE MARITIME ET LOISIR

En Bateau

Les plaisanciers peuvent pratiquer l'activité de pêche maritime à titre exclusivement récréatif, c'est-à-dire que sont interdits la vente du poisson pêché ainsi que l'achat des produits issus de la pêche qui doivent être réservés à la consommation exclusive du pêcheur et de sa famille. Toute infraction à ces interdictions est susceptible d'entraîner des condamnations pénales pouvant aller jusqu'à 22.860 Euros.

Engins Autorisés

Les seuls engins autorisés sont les suivants :

- des lignes grées pour l'ensemble d'un maximum de 12 hameçons.
- Deux palangres munies chacune de 30 hameçons au maximum.
- 2 casiers à crustacés
- 1 foëne
- 1 épuisette ou « salabre »

Toutefois est autorisé à l'usage :

En Mer du Nord, Manche et Atlantique d'un filet trémail d'une longueur maximale de cinquante mètres, d'une hauteur maximale de deux mètres en pêche, sauf dans la partie des eaux salées des estuaires et des embouchures des fleuves et rivières affluent à la mer.

Dans les régions de Bretagne, Pays de Loire et d'Aquitaine d'un carrel par navire et de trois balances par personne embarquée.

Tailles minimales des captures : (voir tableau)

les captures doivent respecter les tailles minimales autorisées aussi bien dans le cas des poissons que des crustacés ou des coquillages. Il peut arriver que les tailles retenues soient différentes d'une région à l'autre ; c'est pourquoi il convient de se renseigner auprès des services des Affaires Maritimes qui donneront toutes les informations réglementaires utiles en la matière.

A pied

La pêche à pied, qui se pratique sur le rivage de la mer sans le recours à une embarcation ou à un quelconque engin flottant, n'est soumise à aucune formalité administrative particulière, sauf pour l'usage de filet qui nécessite une autorisation délivrée par les Affaires Maritimes.

Il faut toutefois se renseigner localement auprès des services intéressés (Mairie ou Affaires Maritimes) des restrictions justifiées au regard des exigences locales telles que la sécurité des usagers des plages, la protection de la ressource et la santé publique.

Par exemple :

- Certaines espèces sont soumises à des interdictions de pêche pendant certaines périodes ou zones.
- Le ramassage des végétaux marins n'est pas libre.
- Les captures doivent respecter les tailles minimales autorisées aussi bien dans le cas des poissons que des crustacés ou des coquillages.

Pêche sous-marine

La souscription d'un contrat d'assurance en responsabilité civile pour la pratique de la pêche sous-marine de loisir est obligatoire. Il faut avoir au moins 16 ans pour pratiquer la pêche sous-marine. Une déclaration d'activité auprès des Affaires Maritimes est nécessaire dans le cas où le pratiquant n'est pas affilié à une fédération sportive agréée pour la pratique de cette activité.

Il est interdit aux pêcheurs sous-marins : (Décret du 11.07.1990 modifié par décret du 21.12.1999)

- d'exercer la pêche sous-marine entre le coucher et le lever du soleil.
- de s'approcher à moins de 150 mètres des navires ou embarcations en pêche ainsi que des engins de pêche signalés par un balisage apparent.
- de capturer les animaux marins pris dans les engins ou filets placés par d'autres pêcheurs.
- de faire usage d'un foyer lumineux.

- d'utiliser, pour la capture des crustacés une foène ou un appareil spécial pour la pêche sous-marine.
- de tenir hors de l'eau un appareil spécial pour la pêche sous-marine.
- il est interdit de chasser en plongée avec bouteilles.

Tout pratiquant doit signaler sa présence au moyen d'une bouée permettant de repérer sa position.

Quelques Tailles de Poissons

Bar	36 cm	Hareng	20 cm	Plie	27 cm
Barbue	30 cm	Lieu jaune	30 cm	Rouget barbet	15 cm
Cabillaud	35 cm	Lieu noir	35 cm	Sole	24 cm
Chinchard	15 cm	Maquereau	20 cm	Turbot	30 cm
Congre	58 cm	Merlan	27 cm		
Griset	23 cm	Mulet	20 cm		
Crevette grise	3 cm	Crevette rose	5 cm		

Q U O T A S

Direction départementale des Affaires Maritimes d'Ille et Vilaine

(1) (Tenir compte des périodes d'ouverture et de fermeture de pêche spécifiques à chaque espèce)

Coquillages	Taille Minimale *	Engins autorisés	quota	Observations
Amandes	2,5 cm	râteau	néant	
Bulots	4,5 cm	crochet - râteau	3kgs	
Coques	3,0 cm	râteau	3kgs	
Coquilles Saint Jacques	10,2 cm à St Malo 10,2 cm à St Brieuc 11 cm en Rance	A la main à pied à la main en apnée	30CSJ(entières) par plongeur par jour interdit Sam.Dim.Fériés	Pêche autorisée lundi au Vendredi de 08.à 15H00 Période ouverte aux Pros
Huîtres	Plate : 5,0 cm Creuse : 30g/pièce	crochet - râteau	5 douzaines 5 douzaines	Interdit sur les concessions
Moules	4,0 cm	crochet - râteau	3kgs	Régl.particulier banc des Hermelles
Ormeaux	9,0 cm (dans la région Bretagne)	pêche à pied à la main ou au crochet	20 par jour/personne interdit Sam.Dim.Fériés	Ouvert du 03.10.2005 au 30.6.2006 sauf quota av date. Sous- marine interdite
Praires	4,0 cm	crochet - râteau	3kgs	(1)
Palourdes	4,0 cm	crochet - râteau	3kgs	
Vénus	2,8 cm	râteau	néant	
Araignées	12,0 cm (ligne entre rostrés à bord. postérieur carapace)	A pied un croc à crabes en bateau 2 casiers a la main en apnée	6 araignées par jour et par plongeur	(1)
Etrilles	5,0 cm	en bateau 2 casiers a pied croc à crabes	néant	Voir Nota sous tableau
Homards	8,5 cm de longueur céphalothoracique	en bateau 2 casiers a pied croc à crabes	néant	
Tourteaux	14,0 cm (grande longueur)	En bateau 2 casiers A pied croc à crabes	néant	

(*) : sous réserve- les tailles minimales peuvent être localement plus contraignantes (se renseigner auprès des Affaires Maritimes géographiquement compétentes.)

Nota : Suivant leur nature, les infractions en matière de pêche maritime sont punies soit d'une amende pouvant atteindre 22.000 Euros (délit - art.6 du décret du 9 janvier 1852 sur l'exercice de la pêche maritime) soit d'une peine d'amende prévue par les contraventions de cinquième classe (art.8 du décret n°90-618 du 11/7/90 sur l'exercice de la pêche de loisir).

La Vraie légende de « Barbe-Brulée »

Le Pirate de CANCALE.....

Au début du XVI^e Siècle, François 1^{er} régnait sur le trône de France....La côte Bretonne, avec ses nombreuses criques, servait souvent de refuge aux pirates de toutes Nationalités. L' un d'entre eux, un Portugais, vague cousin de VASCO de GAMA, et particulièrement audacieux, était connu sur toutes du globe sous le nom de « **BARBE NOIRE** ».

On l'avait surnommé ainsi parce qu'il portait une magnifique barbe aussi noire que du charbon, et si longue qu'il la tressait et l'ornait de petits rubans. Aussi courageux qu'impitoyable, ce pirate était grand et d'une force prodigieuse ; on le vit par exemple, au cours d'un abordage, soulever un canon à bout de bras et le jeter sur ses adversaires. Il était capable, d'un coup de sabre de sectionner un mât de navire, et son adresse au pistolet, était proverbiale.

Le seul adversaire qu'il respectait était son rival, **RACKHAM-LE-ROUGE**, autre pirate célèbre, dont le fameux « **CAPITAINE HADDOCK** » est l'un des descendants. Avec son Trois-mâts, le « **Ratafia** », armé de 36 canons **BARBE-NOIRE** écumait les mers et les côtes, attaquant et pillant les Navires-marchands avec une audace incroyable. A cette époque, on pratiquait déjà à CANCALE, l'élevage des huîtres, et notamment celui des huîtres perlières, en provenance de Chine .

Un bateau Anglais, transportant une cargaison de perles longeait les Côtes Bretonnes. Repéré par **BARBE-NOIRE**, dont le bateau avait hissé le pavillon à tête de mort, il fut très vite abordé par les pirates. Pendant le combat, les courants ont poussé les deux vaisseaux sur les rochers de CANCALE et ils s'échouèrent à la Pointe du Grouin. Après avoir massacré l'équipage Anglais et s'être emparé du chargement de perles, **BARBE-NOIRE** et ses marins débarquèrent sur la côte.

La nuit était froide et les pirates, pour se chauffer allumèrent un feu de fougères et d'ajoncs. Pour fêter leur victoire sur les Anglais, ils vidèrent plusieurs tonnelets de Whisky de leurs ennemis.... **BARBE-NOIRE** s'étant trop approché du feu, sa fameuse barbe enrubannée s'enflamma, et quand il réussit à l'éteindre il n'en restait plus que quelques poils roussis. C'est depuis cet incident que **BARBE-NOIRE** est devenu **BARBE-BRULEE**. Avant de reprendre la mer, les pirates découvrirent une anfractuosité de rocher où ils cachèrent les perles, l'or et les pierres précieuses débarqués du Ratafia. Par la suite, **BARBE-BRULEE**, après chaque expédition, revenait à CANCALE déposer dans cette cachette, vraie caverne d' ALI-BABA, les trésors pris aux bateaux marchands. **RACKHAM-LE-ROUGE** avait appris, on ne sait comment l'existence de ces richesses. Un jour il réussit à suivre **BARBE-BRULEE** et débarqua avec ses hommes pour s'en emparer. Ce fut un combat terrible. Les têtes volaient comme les épis de blé sous la faux du moissonneur. Bientôt, **BARBE-BRULEE** et **RACKHAM-LE-ROUGE** restèrent seuls face à face. Leur combat singulier dura plusieurs heures car ils étaient de force égale. A la fin, ils se retrouvèrent au bord de la falaise et au cours d'un assaut particulièrement acharné au sabre d'abordage, ils tombèrent tous les deux disparaissant dans les flots écumeux.....

On ne revit plus leurs navires, sans doute emportés au large par les courants et les tempêtes. Mais parfois, des pêcheurs ont cru apercevoir dans la brume un Trois-Mâts armé de 36 canons dont un mystérieux Capitaine à la barbe roussie tient la barre. Le drapeau à tête de mort flotte sur cet étrange bateau qui disparaît dès qu'on l'approche.

On n'a jamais retrouvé non plus le trésor de **BARBE-BRULEE**. Par la suite on a construit le Castel qui porte son nom, dans les parages. !. Le trésor s'y trouve - t' il encore ? C'est bien possible, car on entend parfois des bruits étranges pendant la nuit. Certains disent avoir aperçu un mystérieux personnage, une lanterne sourde à la main, hanter les couloirs dès que la nuit tombe.

De là à dire que c'est **BARBE-BRULEE** qui revient chercher son trésor !..... Et si l'on ne croit pas aux fantômes, comment expliquer ces lueurs et ces coups sourds qui résonnent parfois dans les murs ?.....

PP. 10.06.76

MOTS CROISES DU CORMORANDIER par Joël Denis

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORizontalement

- I - Voiliers à 2 coques
- II - Faire tomber - Pronom
- III - Conjonction – Signe musical
- IV - Impossible d'en faire sans casser les oeufs
- V - Pour suivre la ligne – Article – Suit souvent un docteur
- VI - Ne présente aucun risque – Saint de Bigorre
- VII - C'est un hic – Pour vider l'eau de votre embarcation
- VIII - Palmipèdes
- IX - Oiseau au long bec – pic ou sommet jurassique
- X - Malin – Toujours le premier

Verticalement

- A - Embarcations légères – Moyen de communication marine
- B - Endommagement - Voyelles
- C - Possessif – Sigle d'entreprise
- D - Iles coralliennes – Lac pyrénéen
- E - Début et fin de mot – N'y tombez surtout pas – A remplacé SDN
- F - Début d'arrêt - Ile
- G - A l'aise si vous en vivez – Boisson très prisée des enfants
- H - On dit qu'ils font vivre
- I - Douillet – Arme blanche
- J - Bateau à voile – Est rouge le matin.

Réponse du N° 2

HORizontalement

- I – Goélette ; II – Ne – Roche ; III – Hair ; IV – Merlan – Eva ; V – Eu – Servir ;
 VI – Nomination ; VII – STE – SLI ; VIII – Etre – Soc ; IX – Ota - ENA ; X - CANCALE

Verticalement

- A – Goémon ; B – Ote ; C – Entremet ; D – Le – Lui - Roc ; E – Ha – Eta ;
 F – Transat ; G – Toi –Et ; H – Ecrevisse ; I – Violons ; J – je – Arnica.

LOTTE A L' IMPERATRICE

Pour 4 à 6 personnes (préparation 15 minutes – cuisson 1 heure)

- 750g de lotte - 3 œufs - 15cl de crème fraîche épaisse
- 1 petite boîte de concentré de tomates - 25 g de beurre
- 5 cl de vin blanc - 1 échalote - 1 citron jaune - sel + poivre

Sauce verte : mayonnaise + fines herbes hachés + concentré de tomates +sel et poivre

Découpez 1/3 de la lotte en gros cubes et hachez le reste de la lotte finement dans le mixer
Pelez et hachez finement l'échalote. Faire fondre le beurre et y faire revenir l'échalote puis ajoutez le vin blanc et faire réduire jusqu'à évaporation totale.

Dans un saladier cassez les œufs, ajoutez crème fraîche + échalote
Mélangez à l'aide d'un fouet et ajoutez la lotte mixée et les cubes de lotte
Vérifiez l'assaisonnement - Allumez le four (180°) - Enduire de beurre le moule à cake
Remplissez avec la préparation et lissez le dessus. Enfournez au bain-marie
pendant 1 heure environ en couvrant le dessus du moule avec du papier ALU si besoin.

Une fois la cuisson terminée, sortez le moule du four et laissez refroidir.

Au moment de servir démoulez la terrine sur un plat - Accompagnement salade

BRUITS DE COURSIVES

FLAMME DE L' ASSOCIATION

Elle est disponible, il est possible de se la procurer au prix de 10 Euros. Contacter la Trésorière ou l'un des membres du C.A.

AFFICHAGE

Nous avons affiché nos publications sur tous les sites maritimes de Cancale, sur des grands panneaux érigés en 2005 par la Municipalité (LA HOULE – L' ABRI DES FLOTS – PORT BRIAC – PORT MER). celui de PORT PICAIN sera mis en place courant 2006.

MOUILLAGE

Nous avons demandé la pose de cinq mouillages visiteurs à PORT BRIAC – PORT PICAIN. Cela évitera à certains de nos collègues de se retrouver en revenant de pêche avec un « étranger » sur leurs mouillages.

SECURITE

Par courrier adressé aux différentes autorités (locales, d'agglomération, départementales, régionales) nous avons fait part de la motion exprimée à l'unanimité lors de l'A.G. de Juillet 2005 concernant la période d' Armement du Sémaphore que nous désirons voir opérationnel du 15 Avril au 15 Octobre et ce dès 2006. C'est le maillon indispensable pour assurer pendant cette période la pleine sécurité des quelques 600 bateaux du plan d'eau Cancalais.

UNE BELLE JOURNEE

